

**hannut**  
actu

Le bulletin communal n°186 - déc. 2025 - est à vous



# Joyeuses Fêtes



## Vie politique

Comment fonctionne  
le conseil communal ?

## Environnement

| Les frelons asiatiques



Niels 's Heeren 2ème échevin Olivier Leclercq 3ème échevin Florence Degroot Présidente du CPAS Manu Douette Bourgmestre Coralie Cartilier 4ème échevin Martin Jamar 1er échevin Thomas Callut 5ème échevin

Découvrez l'ensemble des attributions de vos élus via le QR code suivant



## Sommaire

- |                       |                       |
|-----------------------|-----------------------|
| 3 Accueil Temps Libre | 10 CPAS               |
| 4 Finances            | 11 Mobilité           |
| 5 Energie             | 12 Agent constataleur |
| 6 Vie politique       | 13 Environnement      |
| 8 Flash infos         | 14 Sports             |
|                       | 15 Agenda             |

La Ville de Hannut vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. Que 2026 soit chaleureux

Contact :

[villedehannut](#)  
 [villedehannut](#)  
 [www.hannut.be](http://www.hannut.be)

Rue de Landen 23,  
4280 Hannut  
 019/51.93.93  
 [ville@hannut.be](mailto:ville@hannut.be)

Imprimé sur papier 100% recyclé   
Éditeur responsable : Amélie Debroux

Coordination rédactionnelle :  
service communication ([communication@hannut.be](mailto:communication@hannut.be))

Agence : Periskop srl

# Le 24 janvier 2026 : fêtons la journée Extrascool

Le samedi 24 janvier 2026 se tiendra la journée nationale "ExtrasCOOL", une belle occasion de mettre en lumière le travail essentiel et souvent discret des accueillant(e)s extrascolaires.



Avant et après l'école, ces professionnels accueillent les enfants avec attention, créativité et bienveillance. Ils ne se contentent pas d'assurer une présence : ils créent un véritable espace de vie, où les enfants peuvent jouer, imaginer, se détendre, découvrir et grandir ensemble.

Derrière chaque activité manuelle, chaque partie de ballon ou chaque moment de partage, il y a des accueillant(e)s passionné(e)s, qui s'investissent chaque jour pour offrir aux enfants un cadre chaleureux, sécurisant et stimulant. Leur rôle est précieux, tant pour les enfants que pour les familles qu'ils soutiennent au quotidien.



La Ville tient à remercier l'ensemble des équipes d'accueil extrascolaire pour leur engagement, leur énergie et leur bonne humeur. Grâce à eux, les temps avant et après l'école ne sont pas seulement des moments d'accueil, mais de véritables instants de vie, riches, joyeux et... ExtrasCOOL !

Alors, la semaine qui précède le 24 janvier, prenons un instant pour leur dire merci : un sourire, un mot gentil ou un dessin d'enfant leur fera sans doute le plus grand plaisir.

#### Plus d'informations :

Accueil Temps Libre  
 [atl@hannut.be](mailto:atl@hannut.be)  
 019/63.05.32



# Taxe déchets 2026



En 2026, la Ville de Hannut valorise plus que jamais les comportements responsables : les citoyens qui trient efficacement leurs déchets recevront une prime "bon trieur" sous forme de chèques-cadeaux de 15 € ou 20 €.

Cette récompense encourage chacun à adopter de bonnes habitudes et montre qu'un tri régulier et rigoureux profite à la fois à l'environnement et au portefeuille. Les détails pratiques seront disponibles dès avril 2026 sur [www.hannut.be](http://www.hannut.be).



## En 2026, la taxe forfaitaire s'élèvera à :

	1 personne : 102 €
	2 personnes : 144 €
	3 personnes : 181 €
	4 personnes et + : 218 €

## En cas de dépassement

- Résiduels : 0,17 €/kg (30–100 kg)
- Résiduels : 0,34 €/kg (>100 kg)
- Organique : 0,10 €/kg au-delà de 30 kg
- Levée supplémentaire : 1 €

## Renseignements complémentaires :

### Aspects « taxe » : service Finances

✉ finances@hannut.be  
📞 019/51.93.81

### Pour le tri et la collecte des déchets :

Service Environnement  
✉ environnement@hannut.be  
📞 019/51.93.68

### Pour la gestion de vos conteneurs déchets :

Intradel  
✉ info@intradel.be  
📞 04/240.74.74



Suite à l'augmentation des tarifs d'Intradel, le Conseil communal a dû revoir le montant de la taxe « immondices ». En effet, la commune a l'obligation d'appliquer le principe du pollueur-payeur et de couvrir tous ses frais par des recettes équivalentes. La commune ne fait aucun bénéfice sur cette taxe.

La taxe « immondices » couvre uniquement les coûts de gestion des déchets, selon le principe du pollueur-payeur.

## Cette taxe inclut :

- Collectes PMC et papiers/cartons
- Usage bulles à verre et accès Recyparc
- 30 kg/habitant gratuits (résiduels + organiques)
- 30 levées gratuites par ménage

## Un bon tri = aucun supplément.



## Quelles sont les mesures sociales qui accompagnent cette taxe ?

- Pour les demandes d'exonération de la partie forfaitaire de la taxe : Fournir une attestation émanant de l'établissement d'hébergement pour toute personne (isolée) en maison de repos ou de soins pour personnes âgées, ou en milieu psychiatrique.
- Pour les réductions sur la partie proportionnelle de la taxe (sur base de la situation au 01/01/2026) : Fournir un certificat médical du médecin traitant pour les personnes souffrant d'une incontinence chronique ou étant munie d'une poche d'urostomie (jusqu'à 1000 kg par ménage). Cette réduction sera déduite en 2027 (sur la partie proportionnelle de la taxe immondice 2026).

Pour bénéficier d'une de ces réductions, il convient d'envoyer, au service Finances de l'Administration communale, entre le 3 janvier et le 28 février 2026, le document cité ci-avant.

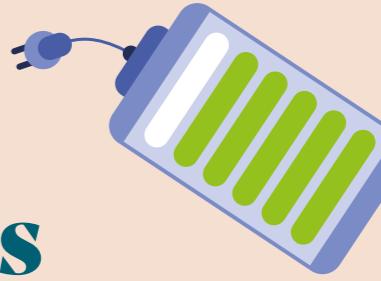
Nous vous rappelons que ces démarches doivent être effectuées chaque année.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site Internet de la Ville.



## Électricité en Wallonie :

# 3 changements tarifaires en 2026



## 1 Changement d'horaire pour les heures creuses

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le tarif bihoraire change : une nouvelle plage d'heures creuses fera son apparition chaque jour, de 11h à 17h. Durant cette période, l'électricité sera facturée au même tarif que la nuit.

Désormais, cet horaire sera appliqué 7 jours/7, le week-end ne sera donc plus entièrement en heures creuses.

Petit rappel :

- ⌚ Heures pleines : de 7h à 22h (en semaine)
- ⌚ Heures creuses : de 22h à 7h et désormais de 11h à 17h (tous les jours)
- ⌚ Fin des heures creuses le week-end : les horaires seront identiques tous les jours.

Le tarif bihoraire porte à la fois sur les frais de réseau de distribution mais également sur la partie « énergie » de la facture. Ce tarif évolue l'année prochaine pour mieux correspondre à la production d'électricité issue du solaire et de l'éolien. Pour les ménages disposant déjà d'un compteur bihoraire, le changement sera automatique au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Les compteurs monohoraire restent inchangés.

## 2 Crédit du tarif impact (ou tarif « incitatif »)

Ce tarif porte uniquement sur les frais de réseau de distribution, et ne dépend pas du fournisseur d'électricité.

Il est entièrement optionnel, et nécessite un compteur communicant. Il s'agit d'une alternative au tarif bihoraire, allant plus loin dans la variation du prix facturé.

Récapitulatif des tarifs de distribution RESA en 2026 ►►►

Tarif	Type d'heure	Horaire	Coût de réseau (2026) (€ / kWh)
Mono-horaire	Normales	Tout le temps	0,0812 €
Bihoraire	Pleines	7h ▶ 11h & 17h ▶ 22h	0,0919 €
	creuses	22h ▶ 7h & 11h ▶ 17h	0,0430 €
Impact	PIC	17h ▶ 22h	0,1194 €
	MEDIUM	7h ▶ 11h & 22h ▶ 1h	0,0716 €
ECO	1h ▶ 7h & 11h ▶ 17h	0,0239 €	

## 3 Crédit du tarif dynamique

Certains fournisseurs proposent dès à présent des tarifs dynamiques, qui font varier le prix de l'électricité heure par heure, selon la demande en temps réel. Ce tarif porte uniquement sur la partie « énergie » de la facture, et non sur les frais de réseaux. Pour en bénéficier, il faut disposer d'un compteur communicant.

Ce tarif s'adresse essentiellement aux utilisateurs ayant de nombreux équipements connectés (pompes à chaleur, borne de recharge pour véhicule électrique, boîtier connecté ...) et pilotés par un système de gestion de l'énergie intelligent.

### Plus d'informations :

Service Energie  
✉ energie@hannut.be  
📞 019/51.93.61



# Mais en fait... comment fonctionne le conseil communal ?

**Le conseil communal est le cœur du pouvoir local, il représente l'organe législatif : c'est là que se prennent les décisions qui concernent directement la vie quotidienne des citoyens hennutois.**

**Son rôle, sa composition et son fonctionnement restent parfois méconnus. Voici un petit guide pour mieux comprendre.**

## Qui siège au conseil communal ?

Élus tous les 6 ans lors des élections communales, les conseillers communaux représentent l'ensemble de la population.

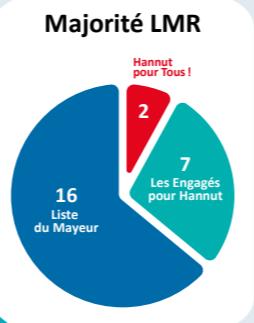
Le conseil communal est composé du Collège communal (bourgmeestre, échevins et Présidente du CPAS) ainsi que des conseillers communaux. Ces derniers sont entre 7 et 55, selon la taille de la commune.

À Hannut, la Ville est gérée par un conseil communal de 25 membres qui se réunissent et délibèrent, en principe, mensuellement dans la Salle des Mariages de l'Hôtel de Ville.

## Composition du conseil communal

16 élus la Liste du Mayeur, 7 élus Les Engagés pour Hannut et 2 élus Hannut pour Tous !

- ⦿ Manu Douette (Bourgmestre, LMR),
- ⦿ Martin Jamar (1er échevin, LMR),
- ⦿ Niels 's Heeren (2e échevin, LMR),
- ⦿ Olivier Leclercq (3e échevin, LMR),
- ⦿ Coralie Cartilier (4e échevine, LMR),
- ⦿ Thomas Callut (5e échevin, LMR),
- ⦿ Florence Degroot (Présidente du CPAS, LMR),
- ⦿ Didier Hougardy (conseiller, LMR),
- ⦿ Eric Callut (conseiller, LMR),
- ⦿ Pascal Dassy (conseiller, LMR),
- ⦿ Delphine Jadot (conseillère, LMR),
- ⦿ Pascal Fauville (conseiller, LMR),
- ⦿ Marie-Christine Masson (conseillère, LMR),
- ⦿ Alain Distexhe (conseiller, LMR),
- ⦿ Sylvie Gramme (conseillère, LMR),
- ⦿ Fabian Dormal (conseiller, LMR),
- ⦿ Pascale Désiront (conseillère, Les Engagés pour Hannut),
- ⦿ Audrey Gergay (conseillère, Les Engagés pour Hannut),
- ⦿ Amélie Snyers (conseillère, Les Engagés pour Hannut),
- ⦿ Jean-Yves Devillers (conseiller, Les Engagés pour Hannut),
- ⦿ Robin Joassin (conseiller, Les Engagés pour Hannut),
- ⦿ Emilie Médart (conseillère, Les Engagés pour Hannut),
- ⦿ Mathilde Sacré (conseillère, Les Engagés pour Hannut),
- ⦿ Carine Renson (conseillère, Hannut pour Tous !),
- ⦿ Sandrine Volont (conseillère, Hannut pour tous !).



## Quelles sont les missions du conseil communal ?

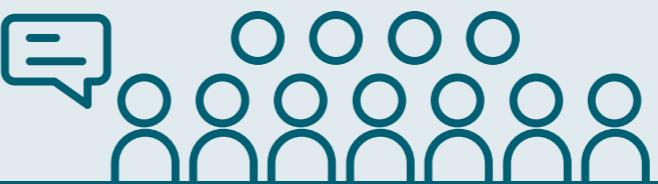
Les missions du conseil communal sont nombreuses et très concrètes :

voter/adopter le budget et décider des investissements, fixer les taxes et règlements communaux, approuver les projets de voirie ou de construction, organiser l'enseignement communal, soutenir la vie culturelle, sportive ou associative ainsi que contrôler l'action du Collège communal...

En un mot, tout ce qui concerne directement la vie de la commune et des citoyens (cadre de vie, taxes locales, écoles, espaces verts, sécurité...).

## Comment le conseil communal fonctionne-t-il ?

Les séances sont publiques et chacun peut venir y assister pour comprendre comment se prennent les décisions. Certaines parties de séance sont, quant à elles, à huis clos, notamment pour des dossiers liés à des personnes.



## TIP

Les ordres du jour et les procès-verbaux des conseils communaux de l'année en cours sont disponibles sur le site Internet de la Ville.

En tant que citoyen, vous pouvez participer : vous pouvez assister aux conseils communaux, consulter les procès-verbaux des décisions ou encore bénéficier d'un droit d'interpellation au profit des citoyens.

L'ordre du jour, reprenant l'ensemble des points qui seront discutés en conseil communal, est préparé à l'avance et rendu accessible aux habitants sur le site Internet de la Ville : <https://www.hannut.be/autorites-communales/conseil-communal/>

Durant le conseil communal, après discussion de chaque point, les conseillers votent à la majorité.

Découvrez le fonctionnement du Conseil de l'Action Sociale (CPAS) dans le prochain numéro du HannutActu.

## Les commissions et conseils consultatifs

Pour mener à bien ses travaux, le conseil communal ne décide pas de tout directement en séance. Il s'appuie sur des commissions internes, où les conseillers examinent en détail les aspects plus techniques des dossiers.

Au total, la Ville de Hannut possède 7 commissions communales :

1. Affaires générales et sécurité
2. Finances
3. Infrastructures communales
4. Cadre de vie et sport
5. Enseignement
6. Attractivité du territoire
7. Cohésion sociale et citoyenneté

En parallèle, le conseil communal peut aussi mettre en place des conseils consultatifs où les citoyens peuvent participer après avoir posé leur candidature.

Leur rôle est de donner des avis ou de formuler des propositions sur des thèmes précis (comme la culture, l'environnement, l'aménagement du territoire, le sport...) ou encore sur des besoins exprimés par certains groupes de population. Ces organes n'ont pas de pouvoir de décision, mais ils enrichissent la réflexion du conseil et garantissent que la voix des citoyens est mieux entendue.

- Commission paritaire locale (COPALOC)
- Commission communale de l'accueil (CCA)
- Commission locale de développement rural (CLDR)
- Commission consultative de la vie associative (CCVA)
- Commission consultative de l'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM)
- Commission consultative de la culture
- Conseil citoyen

### Plus d'informations :

Secrétariat Collège-Conseil

✉ [secretariat@hannut.be](mailto:secretariat@hannut.be)

☎ 019/51.93.95

# Flash infos



## Retour Journée de l'Arbre

Cette année encore, vous étiez nombreuses et nombreux à vous rendre à la Journée de l'Arbre pour y retirer des plants, découvrir les animations proposées et partager un moment convivial avec les différents exposants.

La Journée de l'Arbre 2025, en quelques chiffres, c'était :

- 8 exposants
- 1 expo et 1 conférence thématique
- 275 ménages participants
- 1330 plants distribués

À l'année prochaine, pour une nouvelle édition !



## Emplacement modifié Marché hebdomadaire



Depuis la mi-novembre, les marchands se trouvant rue de Tirlemont ont été déplacés vers d'autres emplacements sur le marché.

Le marché hebdomadaire prendra désormais donc place sur le parking de la Grand'Place, Place Lucien Gustin (comme habituellement) et, si nécessaire, rue de Landen.

Tous les marchands restent bien présents.



## Collecte des sapins

La collecte se déroulera du mardi 13 janvier au vendredi 16 janvier 2026 :

- **Mardi 13/01** : Hannut, Avernas-le-Bauduin et Villers-le-Peuplier
- **Mercredi 14/01** : Avin, Blehen, Lens-St-Remy, Merdorp et Moxhe
- **Jeudi 15/01** : Crehen, Thisnes, Grand-Hallet, Petit-Hallet et Wansin
- **Vendredi 16/01** : Abolens, Bertrée, Cras-Avernas, Poucet et Trognée

Pour être collecté, votre sapin doit être sorti sur le trottoir sans décoration, ni guirlande, ni bois ou fixation. Merci de veiller à ce que votre sapin n'entrave pas le passage sur le trottoir.



## Salle La Grange : plus de détails

Une erreur s'est glissée dans l'édition de novembre du HannutActu.

La salle de village de Moxhe est au stade des finitions. Le travail conjoint de la Ville de Hannut et de l'Entente Moxhoise se termine. Quelques aménagements sont encore nécessaires avant de pouvoir la proposer à la location. Nous serons heureux de vous inviter à l'inauguration dans quelques mois.



## Update nouvelle administration

Le chantier de construction/rénovation de l'Hôtel de Ville, commencé début janvier, continue de progresser. En juillet 2025, le 3ème et dernier étage de la nouvelle administration a fait son apparition, scellant désormais la hauteur définitive du bâtiment. L'aspect extérieur a, de nouveau, été modifié avec la pose, en octobre, des briques sur l'extérieur des bâtiments et, en novembre, l'installation des châssis et des vitrages.

À l'intérieur du bâtiment, le chantier bat son plein également : pose des cloisons, plafonnages, travaux des électriciens et des chauffagistes... Début décembre, le béton lisse de chaque étage a également été coulé, donnant un aspect plus « définitif » au bâtiment.



## Bien-être animal et festivité

En cette période de fêtes de fin d'année, rappelons que feux d'artifice et pétards présentent des dangers pour la santé, la sécurité publique et l'environnement. Environ 90 % des particules fines issues des tirs (carbone, soufre, métaux...) retombent sur le sol ou dans les égouts, contribuant à la pollution.

Ces nuisances sonores sont également une source de panique pour les animaux domestiques et sauvages. Leur ouïe plus sensible les expose à un stress intense pouvant entraîner blessures, fugues voire arrêts cardiaques.

**Pour protéger vos animaux :** gardez-les à l'intérieur dès la nuit tombée, fermez volets et rideaux, laissez une lumière ou la radio allumée, et assurez-vous qu'ils sont pucés et enregistrés.

## Conseil citoyens

Après une deuxième rencontre enrichissante, le conseil citoyen vous donne rendez-vous pour une troisième date le 26 janvier 2026.

Plus d'informations : 019/51.93.86

## « Il était une histoire » revient en 2026

« Il était une histoire », c'est le rendez-vous mensuel proposé par la Bibliothèque autour du « Plaisir de Lire ». Le principe est simple : les enfants et leurs accompagnants viennent écouter et regarder des histoires racontées par Elodie ou Rosine.

On arrête le temps, en famille, et on se plonge dans la magie des livres.

Cette activité est gratuite et en entrée libre.

Vous n'avez qu'une chose à faire : pousser la porte de votre bibliothèque.

• Pour les enfants de 4 à 7 ans : rendez-vous tous les 2<sup>ème</sup> mercredis du mois à 15h

• Pour les enfants de 6 mois à 3 ans : rendez-vous tous les 3<sup>ème</sup> mercredis du mois à 16h



## Vous avez perdu ou trouvé un animal égaré, que faire ?

Depuis l'année dernière, la Ville de Hannut offre aux citoyens hennutois la version premium de l'application pour smartphone « Animal Search ».

Elle vous permet d'enregistrer gratuitement votre animal de compagnie et de signaler un animal perdu, blessé ou décédé.

Cet outil est utilisé par tous les services d'urgence en matière de bien-être animal sur le territoire hennutois (Zone de Secours, services publics à tous niveaux...) et est disponible dans le monde entier. C'est donc l'outil de référence à privilégier et à partager autour de vous.



# Fin des allocations de chômage : ce qu'il faut savoir pour 2026

À partir de janvier et mars 2026, une importante réforme du chômage entrera en vigueur en Belgique francophone. Elle concerne particulièrement les personnes inscrites comme demandeurs d'emploi depuis plusieurs années. Pour certains habitants, cette évolution impliquera la fin progressive de leur droit aux allocations de chômage. Il est donc essentiel de bien comprendre ce qui va changer et de savoir où trouver aide et accompagnement.



## Qui est concerné ?

Les personnes sans emploi depuis 20 ans verront leurs allocations prendre fin en janvier 2026, tandis que celles comptant entre 8 et 20 ans de chômage seront concernées dès mars 2026.

## Avant la date d'exclusion

Les personnes ayant reçu un courrier de l'ONEm, précisant leur date d'exclusion, sont invitées à contacter leur conseiller Forem pour intensifier leur recherche d'emploi ou se lancer dans une formation adaptée

Il n'est toutefois pas nécessaire de se rendre au CPAS avant la fin effective des allocations, car celui-ci ne pourra pas ouvrir de droit à l'intégration sociale (DIS) avant cette date.

## Après la perte du droit au chômage

Dès la perte du droit, la première semaine de janvier ou de mars, il faut prendre rendez-vous avec le CPAS afin d'examiner un éventuel revenu d'intégration (RI). Cette aide financière est accordée uniquement si les ressources du ménage sont insuffisantes, après une enquête sociale complète incluant une visite à domicile.



## Comprendre le revenu d'intégration

Le RI est calculé selon la situation familiale, avec des montants maximaux allant de 876,13 € (cohabitant) à 1 776,07 € (chef de famille) par mois (montants au 1/2/2025)

Si le revenu d'intégration n'est pas accordé, le CPAS peut malgré tout proposer d'autres aides sociales : soutien alimentaire, accompagnement administratif ou psychosocial, aides médicales, etc.

## Insertion et accompagnement

Le bénéficiaire du RI pourra se voir proposer un Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS), incluant parfois une formation, un accompagnement vers l'emploi ou un contrat Article 60/61 pour reconstruire ses droits sociaux.

## Un enjeu communal majeur

La fin des allocations de chômage représente un changement majeur pour de nombreux citoyens, et les CPAS joueront plus que jamais un rôle central dans l'accompagnement des personnes concernées. Notre commune invite chacun à s'informer, anticiper et se faire accompagner.

Les habitants touchés par la réforme peuvent contacter leur CPAS pour connaître les procédures, les aides disponibles et les démarches à entreprendre.

**Plus d'informations :**  
CPAS de Hannut  
✉ [www.cpashannut.be](http://www.cpashannut.be)  
✉ [info@cpashannut.be](mailto:info@cpashannut.be)  
☎ 019/63.03.80



## Se stationner à Hannut, c'est :

- ➡ Plus de 15 parkings gratuits
- ➡ 6 parkings zones bleues
- ➡ Plus de 750 places de parking gratuites
- ➡ Plus de 130 places en zones bleues

# Se stationner dans le centre-ville de Hannut

La Ville de Hannut ne possède aucun parking payant et/ou parking avec parcmètre/horodateur, permettant ainsi aux usagers de pouvoir bénéficier gratuitement des nombreux emplacements disponibles au sein de l'entité.

l'Administration communale (Salle Jean Renard), à la Gestion Centre-Ville et à l'Office du Tourisme (Place Henri-Hallet, 27).

Petit rappel de l'utilisation du disque bleu : vous ne devez pas régler votre disque sur votre heure d'arrivée : selon le Code de la Route, la flèche du disque doit en effet être placée sur le trait qui suit le moment de l'arrivée. Donc si vous arrivez à 10h15, vous mettez la flèche sur 10h30 ; il en sera de même si vous arrivez à 10h05. Si vous arrivez à 10h45, le disque doit être réglé sur 11 heures. Pour rappel, après le temps réglementaire, il est interdit de venir modifier son disque. Il est donc nécessaire de libérer la place.

Enfin, plusieurs parkings restent totalement libres de toute réglementation liée au disque bleu, notamment le parking de l'Administration communale et celui de la Place Maquet.

Grâce à ces aménagements, se stationner au centre-ville de Hannut demeure simple, pratique... et toujours 100 % gratuit ! Bonne visite et bon shopping dans vos commerces locaux.

## Plus d'informations :

Service Mobilité  
✉ [mobilité@hannut.be](mailto:mobilité@hannut.be)  
☎ 019/51.93.52



# Automne-Hiver : la saison idéale pour entretenir vos plantations en bordure de voirie

L'automne et l'hiver offrent une période parfaite pour prendre soin de vos plantations situées le long de la voie publique. À cette saison, la végétation est en dormance et les oiseaux ne nichent pas : c'est donc le moment idéal pour intervenir sans risquer de perturber la faune locale.



## Pourquoi cet entretien est-il si important ?

Entretenir les haies, arbres et plantes en bordure de voirie contribue à la sécurité et au confort de tous.

### Un bon élagage permet :

- de garantir une visibilité optimale pour les automobilistes et les cyclistes ;
- de préserver le passage des piétons, en particulier les plus fragiles ;
- de faciliter le travail des services communaux et régionaux chargés de l'entretien des voiries, accotements et filets d'eau ;
- d'éviter que certaines plantations, notamment les plantes rampantes, ne recouvrent les rigoles et n'entravent l'évacuation des eaux.

En résumé : quelques gestes d'entretien améliorent la qualité de vie et la sécurité pour l'ensemble des usagers

## Comment bien entretenir vos plantations ?

Veillez à ce que les branches et haies ne dépassent pas sur la voie publique ou sur le trottoir à une hauteur gênante. Les plantations ne doivent pas masquer la signalisation routière ni empiéter sur les espaces de circulation.

Par ailleurs, il arrive très souvent que la Ville soit interpellée par RESA concernant des branches dans les fils électriques qui, en cas de grands vents, peut engendrer des coupures d'électricité. Il appartient donc, à chaque propriétaire, de procéder aux élagages nécessaires.



À défaut d'intervention, l'autorité communale compétente procédera ou fera procéder d'office, et à vos frais, à l'exécution des travaux nécessaires, conformément à la réglementation en vigueur.

Mieux vaut un bon accord, qu'un mauvais procès.

## Trottoirs et accotements : un petit geste quotidien qui change tout

Profitez de cette période pour vérifier également l'état de votre trottoir ou accotement. Le nettoyage régulier, y compris le désherbage sans pesticide, permet à chacun de circuler en toute sécurité.

Un trottoir dégagé et propre, c'est un confort direct pour les piétons, les poussettes, les personnes à mobilité réduite, ou encore les enfants se rendant à l'école.



## Et du côté du jardin privé ?

L'automne-hiver est aussi un excellent moment pour faire un tour complet de votre jardin. Pourquoi ne pas en profiter pour tailler l'ensemble de vos plantations, notamment celles proches de la limite séparative ?

Un entretien régulier permet d'éviter les soucis entre voisins et contribue à un climat agréable dans le quartier. Un petit geste... pour un bon voisinage !

En cas de litige entre privé, l'agent constataleur ne dispose pas des compétences. Dirigez-vous, dès lors, vers la Justice de Paix.

## Plus d'informations :

Agent constataleur  
✉ prevention@hannut.be  
☎ 019/63.05.18

# Que faire face à l'expansion des colonies de frelons asiatiques ?



Les conditions météorologiques très favorables de cette année ont entraîné un développement particulièrement important des colonies de frelons asiatiques sur le territoire wallon. Les nids se sont formés plus tôt et plus rapidement que l'année dernière.

Pour rappel, l'éradication du frelon asiatique est devenue illusoire ; il convient d'apprendre à cohabiter avec lui, tout en mettant en place, à différents niveaux, des mesures pour limiter au mieux son expansion et réduire son impact, notamment, sur le secteur apicole.

## La neutralisation des nids secondaires

Depuis 2023, la Région wallonne ne subside plus la neutralisation des nids de frelons asiatiques, passant d'une campagne de lutte contre le frelon asiatique (devenue impossible) à une gestion intégrée de celui-ci.

Actuellement, la neutralisation du nid se fait par l'envoi d'insecticides dans le nid (neurotoxiques dont la dégradation dans l'environnement se fait assez rapidement (de 5 à 30 jours) mais qui sont très néfastes pour le milieu aquatique et pour les chats.) Il est donc important de mener des actions cohérentes et ciblées en n'intervenant pas, par exemple, sur les nids situés trop haut en pleine campagne mais en se focalisant sur les nids à risque pour la santé publique ou à proximité de ruchers.

La Région wallonne a, dès lors, formé les sections apicoles pour neutraliser les nids se trouvant à moins d'un kilomètre d'un rucher. Ces nids doivent être signalés directement auprès des apiculteurs voisins qui les renseignent à la section apicole via l'application FixMyStreet. La Ville de Hannut travaille au regroupement des localisations des ruchers sur le territoire. La Ville s'attelle également, grâce à l'aide de la Zone de Secours, à neutraliser les nids situés sur le domaine public ou domaine privé communal. La neutralisation des nids sur le domaine privé est à charge du propriétaire.

Durant l'hiver, de manière générale, les nids secondaires deviennent inactifs : les ouvrières quittent le nid et meurent, tandis que les futures reines fondatrices cherchent un refuge pour hiberner et émergeront au printemps. La neutralisation des nids n'est, dès lors, plus conseillée, car elle ne ferait qu'entraîner un apport inutile d'insecticides dans l'environnement. Les nids secondaires ne seront pas habités l'année suivante ; ils se dégraderont petit à petit.

## Le piégeage des reines fondatrices

Nous rappelons l'importance de ne pas promouvoir ou utiliser des pièges n'ayant pas prouvé leur bonne sélectivité et qui peuvent entraîner la mort de milliers d'insectes pour un seul frelon asiatique (proscrire les pièges à noyade).

Un dispositif de piégeage des reines fondatrices suffisamment sélectif à l'égard des insectes non ciblés (frelon européen, guêpes, bourdons...) a été validé, cet été 2025, par le Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W) : 70 % des insectes capturés étant des frelons asiatiques. La Ville de Hannut distribuera ces pièges lors d'un événement organisé



Source : www.cra-wallonie.be

avec des apiculteurs, le 14 février 2026 (infos à venir sur www.hannut.be). Il est important d'accompagner cette distribution par le partage de bonnes informations sur son utilisation et les données scientifiques à récolter par la suite.

## Pour en savoir plus :

- Le CRAW et la lutte contre le frelon asiatique : piégeage - YouTube
- www.cra-wallonie.be

## Plus d'informations :

Service Environnement  
✉ environnement@hannut.be  
☎ 019/51.93.68

# 82<sup>ème</sup> édition de la crosscup



La 82<sup>ème</sup> édition du Cross International de Hannut, Grand prix de la Province de Liège, se déroulera cette année le 25 janvier 2026.

La CrossCup de Hannut, plus ancienne organisation de cross-country et seule manche wallonne de la CrossCup, a également le privilège de faire partie du World Athletics Cross-Country Tour au rang GOLD reprenant les 16 épreuves du top mondial aux côtés de courses prestigieuses en Espagne, en Italie, aux USA, en Grande-Bretagne ou encore au Kenya.

Cette année encore, Hannut accueillera le gratin mondial avec une pléiade d'athlètes européens et africains de haut niveau venant concurrencer nos meilleurs compétiteurs belges.

**Hannutois, venez nombreux assister à ce spectacle grandiose !**



Plus d'informations :  
Service des Sports  
[sports@hannut.be](mailto:sports@hannut.be)  
[019/51.93.72](tel:019/51.93.72)

## Une distinction prestigieuse

En 2025, l'épreuve hannutoise s'est vue remettre l'une des distinctions les plus prestigieuses du monde de l'athlétisme : la World Athletics Heritage Plaque, Heritage Plaque Honours. Une reconnaissance internationale rare, attribuée à seulement 25 courses dans le monde, et qui met en lumière l'importance historique et sportive de cet événement belge.

Cette plaque honore les organisations qui ont marqué de manière exceptionnelle l'évolution de l'athlétisme, sur piste comme hors stade. Recevoir cette distinction signifie rejoindre un cercle très fermé d'événements emblématiques, dont la contribution a dépassé les frontières nationales pour influencer durablement la discipline.

En Belgique, seules deux épreuves peuvent aujourd'hui se prévaloir de cet honneur :

- le Memorial Van Damme, référence mondiale du meeting sur piste ;
- le Cross de Hannut, désormais consacré comme l'un des plus célèbres cross-country internationaux.

Un honneur exceptionnel pour un cross qui n'a jamais cessé de faire rayonner l'athlétisme.



# AgeNda

## 1/12 > 31/12 Grand jeu de Père Noël

Heures d'ouverture patinoire  
Grand'Place  
Renseignements :  
[enfance@hannut.be](mailto:enfance@hannut.be)

## 28/11 > 4/01 Plaza winter et patinoire

Grand'Place  
Programme complet sur Facebook « La Plaza »  
Renseignements :  
[info@la-plaza.be](mailto:info@la-plaza.be)

## Mer 31/12 Gazo x New Year 2026

De 21h à 3h - Marché Couvert  
(Rue des Combattants, 1)  
Inscription :  
[www.nye26.be](http://www.nye26.be)

## 10-11/01 Brocante Basket Club Hannut

De 8h30 à 17h - Marché Couvert  
(Rue des Combattants, 1)

## Sam 3/01 Soirée Project X

De 21h à 3h - Marché Couvert  
(Rue des Combattants, 1)  
Inscription :  
[bit.ly/projetxhannut](http://bit.ly/projetxhannut)

## Mer 14/01 Il était une histoire (4-7 ans)

15h - Bibliothèque de Hannut  
(Rue de Landen, 43)  
Renseignements :  
[bibliotheque@hannut.be](mailto:bibliotheque@hannut.be)

## Mer 14/01 Atelier lecture « Arpentage »

De 17h30 à 20h30 - Bibliothèque de Hannut,  
Dans le cadre de l'expo  
« Garçon manqué, Fille réussie ».  
Sur inscription (Rue de Landen, 43)  
Renseignements :  
[bibliotheque@hannut.be](mailto:bibliotheque@hannut.be)

## Sam 24/01 Atelier « Celles qui osent »

De 17h à 19h - Bibliothèque de Hannut  
(Rue de Landen, 43)  
Dans le cadre de l'expo  
« Garçon manqué, Fille réussie ».  
Sur inscription :  
[bibliotheque@hannut.be](mailto:bibliotheque@hannut.be)

## Sam 17/01 Club de lecture « Un samedi, un livre, un café »

10h - Bibliothèque de Hannut  
(Rue de Landen, 43)  
Inscription :  
[bibliotheque@hannut.be](mailto:bibliotheque@hannut.be)

## Sam 17/01 Le Centre Culturel fait peau neuve

Dès 19h - Ancienne piscine communale  
(Avenue de Thouars, 4/A)  
Inscription :  
[info@centreculturelhannut.be](mailto:info@centreculturelhannut.be)

## Dim 18/01 Lectures Apéritives « Qui va sano va à vélo »

De 11h à 13h - Salle du Club 80  
(Rue de Wasseiges, 11)  
Renseignements :  
[lesplanchesanu@gmail.com](mailto:lesplanchesanu@gmail.com)

## Lun 19/01 Conférence « Plongez dans l'histoire savoureuse du fromage »

14h - Académie Julien Gertsmans (Rue des Combattants, 1)  
Inscription :  
[info@centreculturelhannut.be](mailto:info@centreculturelhannut.be)

## Mer 21/01 Il était une histoire (6 mois - 3 ans)

16h - Bibliothèque de Hannut  
(Rue de Landen, 43)  
Renseignements :  
[bibliotheque@hannut.be](mailto:bibliotheque@hannut.be)

## Jeu 22/01 Atelier lecture « Arpentage »

De 17h30 à 20h30 - Bibliothèque de Hannut,  
Dans le cadre de l'expo  
« Garçon manqué, Fille réussie ».  
Sur inscription (Rue de Landen, 43)  
Renseignements :  
[bibliotheque@hannut.be](mailto:bibliotheque@hannut.be)

## Sam 24/01 Atelier « Celles qui osent »

De 17h à 19h - Bibliothèque communale  
(Rue de Landen, 43)  
Inscription :  
[info@centreculturelhannut.be](mailto:info@centreculturelhannut.be)

## Dim 25/01 Dimanche Kids « Un petit coin de l'univers »

14h - Académie Julien Gerstmans  
(Rue des Combattants, 1)  
Inscription :  
[info@centreculturelhannut.be](mailto:info@centreculturelhannut.be)

## Dim 25/01 82<sup>ème</sup> édition Energyvision CrossCup Hannut

Dès 10h15 - Piste d'athlétisme  
(Rue d'Avernas)  
Renseignements :  
<https://energyvisioncrosscup.be/fr/hannut>

## Dim 25/01 Repair Café

De 14h à 16h - Rue de Tirlemont, 67  
Renseignements :  
[pcs@hannut.be](mailto:pcs@hannut.be)

## Mer 28/01 Alzheimer Café

De 14h à 16h - Rue de Tirlemont, 67  
Renseignements :  
[pcs@hannut.be](mailto:pcs@hannut.be)

## Mer 28/01 Conférence-cinéma « Sorcières »

De 19h à 21h - Bibliothèque de Hannut  
(Rue de Landen, 43)  
Inscription :  
[bibliotheque@hannut.be](mailto:bibliotheque@hannut.be)

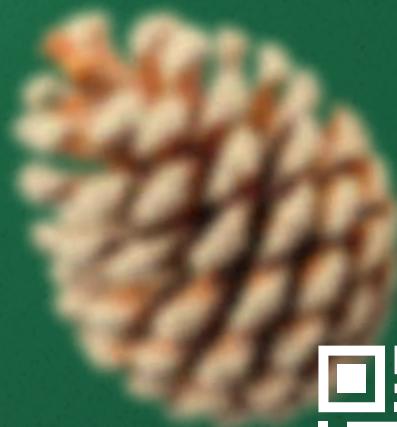
Rejoignez-nous  
sur Instagram



Vous êtes un organisateur ?  
Vous souhaitez faire connaître  
votre événement ?

Rendez-vous sur  
[www.hannut.be/proposer-une-manifestation/](http://www.hannut.be/proposer-une-manifestation/)

Programme arrêté le 5 décembre.  
Agenda actualisé sur  
[www.hannut.be/agenda](http://www.hannut.be/agenda)



[www.hannut.be](http://www.hannut.be)

ville de  
**hannut**



**Fermeture administration :**

Fermeture 24 décembre à 12h15 et 31 décembre à 12h15.  
25 et 26 décembre 2025 et le 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2026.

Pas de permanence du service Population/Etat-Civil  
les samedis 27 décembre et 3 janvier.

**Fermeture bibliothèque communale :**  
du 24 décembre 12h au 3 janvier 2026 inclus.

**Contact**

Accueil :

019/51 93 93

ville@hannut.be

**Prise de rendez-vous :**

[www.hannut.be/prise-de-rendez-vous](http://www.hannut.be/prise-de-rendez-vous)

**Retrouvez les rôles de garde :**

[www.hannut.be/services-aux-citoyens/autres-services/roles-de-garde/](http://www.hannut.be/services-aux-citoyens/autres-services/roles-de-garde/)

[villedehannut](#)

[villedehannut](#)